

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

Var Jeunesse
SÉJOURS VACANCES



CONTACTS

- 04 22 79 05 00
- varjeunesse_aides@var.fr
- Direction des Sports et de la Jeunesse
du Conseil départemental du Var
Service des aides individuelles à la jeunesse
390 avenue des Lices - BP 1303
83076 TOULON



LE DÉPARTEMENT

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN




LE DÉPARTEMENT
Var Jeunesse
SÉJOURS VACANCES

- Plus de familles aidées
- Une aide calculée en fonction
des revenus des familles

CONTACTS : 04 22 79 05 00

- varjeunesse_aides@var.fr
- Direction des Sports et de la Jeunesse du Conseil départemental du Var
Service des aides individuelles à la jeunesse
390 av. des Lices - BP 1303 - 83076 TOULON

Partir en voyage :
les enfants en rêvent
toute l'année.
C'est l'occasion de s'évader,
de découvrir de nouveaux
horizons et de pratiquer de
nouvelles activités.
Mais pour certaines familles,
le budget est trop lourd
à supporter...

Pour que tous les jeunes varois
puissent partir en séjour,
le Département du Var lance
un nouveau dispositif
Var Jeunesse
SÉJOURS VACANCES



FORMULE DE CALCUL DE L'AIDE

Le revenu fiscal de référence divisé
par 12 (plus éventuellement
les prestations familiales mensuelles
et le revenu de solidarité active),
divisé par le nombre de parts fiscales.



À NOTER

Pour calculer le montant de l'aide
du Département rendez-vous sur :
www.var.fr/varjeunesse-aides

Var Jeunesse

SÉJOURS VACANCES

qu'est-ce que c'est ?

Une aide financière du Département pour les familles,
afin de leur permettre d'envoyer leurs enfants en colonie
de vacances ou en voyage scolaire.
En fonction des revenus, le Département peut prendre
en charge **UNE PARTIE DU PRIX DU SÉJOUR**,
avec une participation maximale de 450 € pour une colonie
et 200 € pour un voyage scolaire.

Comment ça marche ?*

Pour bénéficier de cette aide, il faut...

POUR UNE COLONIE :

- que vous habitiez dans le Var
- Que le résultat du calcul permettant de déterminer votre aide
soit inférieur ou égal à 1050 €
- que votre enfant soit âgé de 6 à 18 ans
- que vous choisissiez un séjour de 5 à 21 jours se déroulant
en France métropolitaine
- que le séjour soit déclaré à la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale du département concerné par le séjour
et proposé par un organisme agréé Jeunesse
et éducation populaire.

POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

- que ce voyage scolaire bénéficie d'une participation
financière de la commune ou de l'intercommunalité sur
le territoire de laquelle est situé l'établissement scolaire (*ce point
ne concerne que les écoles primaires*)
- que vous habitiez dans le Var
- que le résultat du calcul permettant de déterminer votre aide
soit inférieur ou égal à 1050 €
- que votre enfant soit scolarisé dans un établissement varois
du cours préparatoire jusqu'à la classe de troisième
- que le séjour dure de 4 à 8 jours et se déroule hors vacances
scolaires en France métropolitaine
- que le voyage soit validé par la Direction Départementale
des Services de l'Éducation Nationale du Var.

*Possibilité d'obtenir une aide pour une colonie,
et une pour un voyage scolaire la même année pour un enfant.

Mode d'emploi

POUR LES COLONIES

1. Repérez un séjour qui convient à votre enfant
2. Vérifiez que ce séjour est organisé par une
structure agréée Jeunesse et Éducation populaire
et déclaré à la Direction Départementale de la
Cohésion Sociale du département où il se déroule.
Pour le savoir, renseignez-vous directement
auprès de l'organisateur du séjour.
3. Simulez le montant de la participation du
Département sur www.var.fr/varjeunesse-aides
pour vérifier que vous avez bien droit à l'aide.
4. Retirez ou téléchargez un dossier de demande d'aide.
5. Réservez le séjour auprès de l'organisateur.
6. Renvoyez ou ramenez le dossier rempli
accompagné des pièces justificatives
demandées.



Où trouver le dossier de demande d'aide ?

- à Toulon : accueil du Conseil Départemental du Var, 390 av. des Lices
- à Draguignan : accueil du Conseil départemental du Var, bd Maréchal Foch
- aux centres de solidarités du Conseil départemental du Var
- sur www.var.fr/varjeunesse-aides

Où déposer ou renvoyer votre dossier rempli ?

- à la Direction des Sports et de la Jeunesse
du Conseil départemental du Var
Service des aides individuelles à la jeunesse
390 avenue des Lices - PB 1303 - 83076 TOULON
- en l'adressant à : varjeunesse_aides@var.fr

